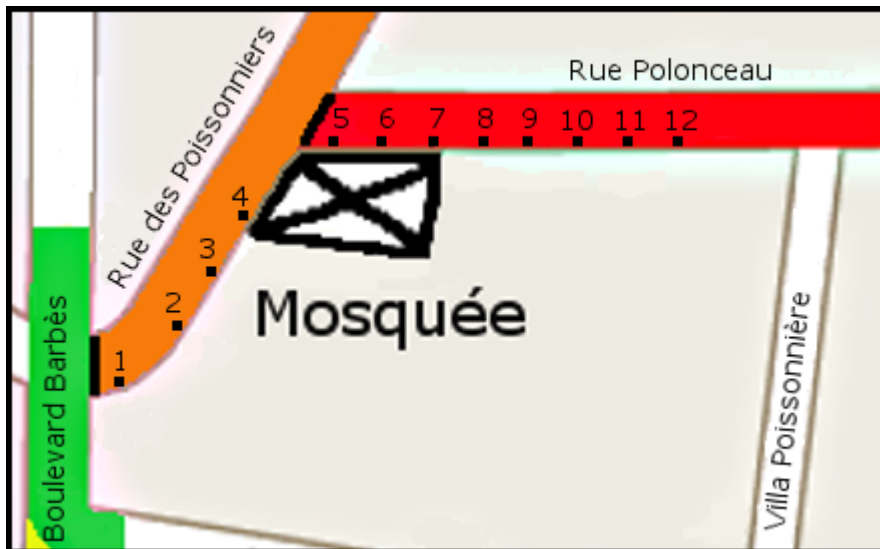


Les haut-parleurs illégaux de la mosquée Polonceau

Le 16 novembre 2009, dans le numéro 110, nous avons révélé que les employés de la mosquée Polonceau installent, avant chaque prière, trois haut-parleurs sur les trottoirs de la rue des Poissonniers et du boulevard Barbès. (1) Nous avons même réussi à filmer l'installation illégale et la désinstallation de certains de ces haut-parleurs sur la voie publique. (2)

Le 23 novembre, dans le numéro 111, nous avons révélé ce ne sont pas trois mais au minimum dix haut-parleurs qui sont installés chaque vendredi à midi par les musulmans de la mosquée Polonceau, quatre dans la rue des Poissonniers et six dans la rue Polonceau. (3)

Le 8 janvier 2010, l'auteur est retourné rue Polonceau, pendant la prière illégale, lors de laquelle cette rue est barrée et occupée sur près de 100 mètres de long par les musulmans, et il a constaté que ce sont huit haut-parleurs qui sont installés par les employés de la mosquée Polonceau chaque vendredi dans cette rue, afin de diffuser le prêche en arabe de l'imam, et non six comme il l'avait précédemment écrit. Ce sont donc en tout 12 haut-parleurs, 8 rue Polonceau et 4 rue des Poissonniers, qui diffusent ce prêche, chaque vendredi, à fort volume, pendant une quinzaine de minutes (de 13h15 à 13h30, en ce 8 janvier 2010).



Le haut-parleur n°12, peu après la fin de la prière.



Rapportant les haut-parleurs n°10 et 11, l'employé de la mosquée passe devant les haut-parleurs n° 6, 7, 8, et 9.